Le comité d'agrément

Réseau Initiative GARD

NOTRE PROJET, AIDER LE VÔTRE

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT

Cofinancé par l'Union européenne

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

Conseil Départemental GARD

bpifrance

Vous avez rencontré le chargé de mission Initiative Gard pour échanger sur votre projet de création / reprise / croissance d'entreprise afin de demander un **Prêt d'Honneur Initiative**.
Le comité d'agrément est l'instance qui statue sur les demandes de financement.
Il est temps pour vous de venir présenter votre projet devant nos experts bénévoles.

Qui compose le comité d'agrément ?

Sont présents des chefs d'entreprises locaux, des experts-comptables, des représentants d'organismes financiers, assureurs, avocats et autres acteurs de l'économie locale. A chaque comité, entre 4 et 10 membres bénévoles sont présents.
Ces derniers ont à cœur de se faire la meilleure idée de votre projet, de vous, de vos chances de réussite.
Ces compétences multiples et complémentaires réunies, sont la garantie d'une expertise globale de votre projet.
Les membres sont là pour vous faire bénéficier de leur expérience entrepreneuriale et de leur expertise.
Ils sont à votre écoute, ils vous transmettront avec bienveillance leurs conseils d'experts pour que votre entreprise soit un succès.
Ils ont bien conscience que la création, reprise ou le développement de votre entreprise représente souvent un véritable projet de vie.

Puis-je venir accompagné (e) ?

Un passage en comité peut être impressionnant, voire stressant. N'hésitez pas à demander à votre expert-comptable ou votre conseiller (chambres consulaires, BGE, Alès Myriapolis ou autres structures) de vous accompagner.
Celui-ci connait votre projet et pourra être un appui moral et technique (aspect financier, commercial, RH, règles du marché…).
Pour autant, venir seul(e) ne veut pas dire avoir moins de chance d'obtenir le financement demandé.
Vous devez néanmoins garder en tête que **les membres du comité agissent de manière bienveillante et surtout dans votre intérêt**. Ils sont là pour **valoriser les points positifs** de votre projet mais également pour vous mettre en garde sur des **points de vigilance** qui pourraient vous causer du tort à court ou moyen terme.

Quels documents sont communiqués aux membres du comité ?

Quelques jours avant votre passage, le chargé de mission met à la disposition des experts bénévoles :
Une synthèse qu'il a rédigée, suite à la lecture des documents que vous lui avez transmis et aux temps d'échange. Cette synthèse est un résumé de votre situation personnelle, de votre parcours professionnel, de votre projet d'entreprise, et de votre demande de prêt.
Le **prévisionnel détaillé sur 3 ans** afin d'analyser la viabilité économique du projet, sa rentabilité.
Le **dossier complet de votre projet**, que vous avez rédigé.
Dans le cas d'une reprise, les 3 derniers **bilans du cédant.**

A quoi sert ma présence au comité d'agrément ?

Vous êtes la personne qui connait le mieux votre projet et les besoins de financements associés. La réussite d'une entreprise tient énormément à la personne qui la dirige. Venir, c'est permettre aux experts bénévoles du comité de se faire l'idée la plus juste de ce que vous souhaitez entreprendre. Ils apprécient de pouvoir vous rencontrer et d'échanger sur vos idées et perspectives.

Comment se déroule le comité ?

Le Président de séance, élu en début de réunion, vous accueille et propose un tour de table afin que chaque expert bénévole se présente.
Vous disposez de 10 minutes pour présenter votre parcours et votre projet. Le délai imparti est court, nous privilégions la présentation orale (pas de powerpoint). Les experts bénévoles apprécient néanmoins d'avoir des visuels papiers, échantillons, dégustations, permettant de mieux appréhender votre projet.
Vous échangez avec les membres du comité (10 à 15 minutes).
Après votre départ, ils délibèrent et prennent leur décision.

Comment bien préparer ma présentation ?

Vous avez 10 minutes pour nous présenter, votre parcours ainsi que votre projet.
Attention, en cas de pluralité d'associés, il sera important de partager équitablement votre temps de parole.

Vous	Quel est votre parcours professionnel ? Donnez les expériences significatives pour votre projet. Qu'est-ce qui vous pousse à entreprendre aujourd'hui ?
Votre projet	Présentez votre projet, le concept, le lieu, le marché, la concurrence. En cas de reprise, expliquez l'historique du fonds et les éventuels changements apportés. En cas de croissance, revenir sur l'historique de l'entreprise, les étapes de développement et les perspectives.
Votre demande de financement	Pourquoi sollicitez-vous le Prêt d'Honneur Initiative Gard ? Evoquez votre prévisionnel (chiffre d'affaires, marge,…) et les moyens nécessaires au projet (humains, matériels, financiers,…).

Soyez clair et concis. Il n'est pas forcément nécessaire de se focaliser sur des détails trop précis : les membres du comité ayant consulté votre dossier, ils seront aptes à vous poser des questions si besoin. Nous vous conseillons de réaliser une **présentation générale permettant d'avoir une vue d'ensemble de votre projet entrepreneurial et de démontrer votre maitrise**. Vous adoptez une **véritable posture de chef d'entreprise** qui connaît les différents aspects de son projet et vous le présentez avec conviction

Quelles sont les décisions possibles ?

80% des demandes de financements présentées en comité d'agrément Initiative Gard sont acceptées. Votre demande peut néanmoins être ajournée (besoin de compléments d'informations) ou refusée. Le comité est souverain et seul décisionnaire.
Si l'avis rendu est défavorable, les membres du comité ont pu estimer que votre projet n'était pas viable dans les conditions présentées et/ou qu'il présentait des risques trop importants pour vous. La décision n'a pas pour objectif de porter un quelconque jugement de valeur sur votre personne. L'objectif des membres est de prendre la meilleure décision possible pour vous de manière bienveillante, que ce soit par un accord ou un refus.

Sur quels critères se base le comité pour prendre sa décision ?

Capacités et compétences	Adéquation personne/projet, Aptitudes générales (savoir-être, savoir, savoir-faire), Compétences (technique, commercial, gestion, etc…), Situation personnelle (famille, endettement, soutien, réseau), Complémentarité des associés, répartition du capital.
Produit ou service	Utilité, Réponse à un besoin, Différence / Concurrence.
Le marché	Dynamisme du marché et capacité d'adaptation (contexte économique et sanitaire), Intensité de la concurrence, Effort commercial et cohérence de la politique de vente, Stratégie de communication.
Prévisionnel	Viabilité de l'activité, Adéquation CA/Marché, Réalité des charges, Rentabilité, Carnet de commande.
Faisabilité financière	Prise de risque personnelle (montant des apports personnels par rapport aux besoins de financement), Cohérence du plan de financement.
Structure de l'entreprise	Adéquation entre structure juridique et nature du projet, Situation RH et perspectives de recrutement.

Comment serai-je informé(e) de la décision ?

Le chargé de mission vous appelle sous 48 heures pour vous aviser de la décision et des conseils du comité. Un courrier de notification vous sera également envoyé.
L'accord est valable 3 mois, une liste de pièces complémentaires vous sera adressée dans le courrier de notification. Afin de débloquer votre financement dans les plus brefs délais, nous aurons besoin des documents demandés pour éditer le contrat de prêt.
Dans certains cas (exemple : reprise de fonds de commerce), le prêt d'honneur Initiative Gard peut être décaissé avant la signature définitive d'achat du fonds, certains documents seront donc remis dans un second temps.

Comment soutenir à mon tour l'association ?

Lorsque Initiative Gard décide de vous soutenir, nous vous proposons de rejoindre l'association (cotisation annuelle de 100€). Nous existons grâce à l'implication de nos adhérents qui s'engagent chaque année pour soutenir le dynamisme entrepreneurial dans le Gard.
Votre engagement envers Initiative Gard permettra à l'association de perdurer, et d'aider d'autres entrepreneurs via notre Prêt d'Honneur Initiative.
Engagez-vous en faveur de l'économie !
En contrepartie, vous serez invité(e) à l'Assemblée Générale et aux différentes manifestations organisées par l'association. Vous pourrez devenir Expert bénévole du comité d'agrément dès que votre prêt aura été soldé.
Nous comptons sur vous pour qu'**Initiative Gard** reste un outil pour les chefs d'entreprises, géré par des chefs d'entreprises.
Entreprendre ensemble, rejoignez-nous aussi sur les réseaux sociaux : #InitiativeGard !

Initiative Gard
904 avenue du Maréchal Juin, CS 83012
30 908 Nîmes Cedex 2

04 66 62 80 57

contact@initiativegard.fr

www.initiativegard.fr

Le Comité d'agrément Initiative Gard (en résumé)

25 minutes en moyenne
(10 minutes de présentation + 15 minutes d'échanges)

Des membres bénévoles Initiative Gard
réunis pour vous écouter

Vous pouvez venir seul(e) ou accompagné(e)

Décision du comité et transmission des conseils
sous 48 heures

Prêt accordé, pensez à nous transmettre
tous les documents pour le déblocage

Signature du contrat et déblocage du prêt d'honneur